



COMMUNE D'AURENSAN 32400

Compte rendu du Conseil Municipal

N° 3-2023 - du 11 avril 2023 – 20h30

Nota. : Réunion tenue dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (COVID-19)

Présents : Roland DUPOUTS, Marie-Pierre CASSIFOUR, Sandra CASSIFOUR, LANUX David, Francis LAVALETTE, Gérard MANZO, LUTZ Stéphane.

Absents excusés : Christophe BERDOULET, Benoit LAPASSADE, Jean-Paul ROMMELAERE

Secrétaire de séance : Sandra CASSIFOUR.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire à savoir la délibération pour la convention de financement des travaux de réhabilitation de la caserne des pompiers de Barcelonne du Gers.

Le conseil accepte cet ajout.

Ordre du jour :

- 1 – Vote des 4 taxes
- 2 – Vote du Budget Primitif 2023 (Commune et Energies photovoltaïques)
- 3 – Point sur les investissements
- 4 – Mobilier salle du Conseil
- 5 – Délibération convention réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Barcelonne du Gers
- 6 – Questions diverses

1 – Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire propose le vote des 4 taxes suivantes à inscrire au budget :

Taxe Foncière Bâtie : taux 44,49

Taxe Foncière Non Bâtie : taux 64,33

Taxe d'habitation : 12,51

Montant FNGIR pour compenser la perte de la taxe professionnelle : 1 759

Ainsi, ce sont 38 185 € de recettes attendues niveau impôts pour 2023

Le conseil syndical pense qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taxes pour l'année 2023.

Le conseil syndical décide de voter à l'unanimité les taxes telles qu'énoncées précédemment.

2 – Vote du Budget Primitif 2023 (Commune et Energies photovoltaïques)

Budget Communal : Section de fonctionnement

Monsieur le Maire propose de faire le point sur les recettes de fonctionnement.

Il propose d'inscrire les chiffres suivants :

- 16 284 € au compte 70 dont 15 000€ de reversement du budget photovoltaïque
- 39 839 € sur la ligne impôts et taxes
- 31 723 € et dotations et participations diverses
- 6 060 € au compte 75 produits de gestion courantes (loyers du logement + locations foyer)
- 102 109,48 € d'excédent de fonctionnement reporté

Au total le budget en recettes de fonctionnement s'élève à 196 015,48 €

Monsieur le Maire détaille les dépenses à inscrire au budget primitif en dépenses de fonctionnement

- 109 024 € en charges à caractère général dont 80 000€ au 615221 constituant le « bas de laine » de la commune.
- 9 890 € en charges de personnel
- 3 220 € au 014 atténuation de produits
- 24 332 € au compte 65 autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations...)
- 1 120 € pour le paiement des intérêts d'emprunt
- 34 379,74 € de virement à la section d'investissement

Au total, le budget en dépenses de fonctionnement s'élève également à 196 015,48 €

Budget Communal : Section d'investissement

Il propose d'inscrire les chiffres suivants :

- 34 379,74 € pris sur le fonctionnement pour équilibrer
- 36 254,76 € au 1068 (FCTVA + Excédent de fonctionnement capitalisé)
- 14 094 € de subventions
- 14 049,74 € en amortissement
- 3 205,24 € d'excédent d'investissement

Au total le budget en recettes d'investissement s'élève à 105 351,38 €

Monsieur le Maire détaille les dépenses à inscrire au budget primitif en dépenses d'investissement

- 17 060 € de règlement des échéances d'emprunts
- 2855,11 € (travaux de la caserne de Barcelonne, ajout d'un point lumineux à la mairie)
- 82 068,37 € travaux d'investissement divers (salle du conseil, local chasse, travaux église, plaque etc...)
- 3367,90 € en opération patrimoniale diverses

Au total le budget en dépenses d'investissement s'élève à 105 351,38 €

Le budget primitif en section de fonctionnement et d'investissement est parfaitement équilibré.
Monsieur le maire propose de voter le budget tel que présenté.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de la commune.

Budget Energie photovoltaïque : Section de fonctionnement

<i>(Dépense - Section Fonctionnement)</i>					<i>(Recette - Section Fonctionnement)</i>				
Chap./Articles	Désignation	BP	CA	BP 2023	Chap./Articles	Désignation	BP	CA	BP 2023
011	Charges à caractère général	33 683,54	6 295,54	38 692,33	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	10 000,00	11 278,70	10 000,00
6135	Locations mobilières (location compteur edf)	500,00	40,54	500,00	701	Ventes de produits finis et intermédiaires	10 000,00	11 278,70	10 000,00
61521	entretien Bâtiments publics	16 683,54		21 582,33	002	Excédent de fonctionnement reporté	23 711,24	-	28 686,61
6161	Assurances multirisques	1 100,00	1 088,00	1 210,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	23 711,24		28 686,61
6287	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	15 000,00	5 000,00	15 000,00					
63511	Cotisation foncière des entreprises	400,00	167,00	400,00					
66	Charges financières	27,70	7,79	-	75	Autres			-
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100,00	80,08		7588	remboursement mandat 8 ex 2018			-
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE								
66112	ICNE de l'exercice N (661121)	- 72,30	- 72,29						
66112	ICNE de l'exercice N-1 (661122)								
67	Charges exceptionnelles	-	-						
672	de rattachement								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	5,72
6811	Dot aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	-	-	-	777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.			5,72
	TOTAL DF	33 711,24	6 303,33	38 692,33		TOTAL DI	33 711,24	11 278,70	38 692,33

Budget Energie photovoltaïque : Section d'investissement

<i>(Dépense - Section Investissement)</i>					<i>(Recette - Section Investissement)</i>				
Chap./Articles	Désignation	2020		BP 2023	Chap./Articles	Désignation	2020		BP 2023
		BP	CA				BP	CA	
16	Emprunts et dettes assimilés	4 580,00	4 575,61	-	001	Excédent d'investissement reporté	24 077,33	-	19 501,72
1641	Emprunts en euros	4 580,00	4 575,61		001	Excédent d'investissement reporté	24 077,33	-	19 501,72
20	Frais d'études	-	-	5 000,00					
2031	Etude photovoltaïque bâtiment	-	-	5 000,00					
21	Frais d'études	-	-	14 496,00					
2153	Installation à caractère spécifique	-	-	14 496,00					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	5,72					
13911	Etat et établissements nationaux			5,32					
13912	Régions			-					
13913	Départements			0,40					
	TOTAL DI	4 580,00	4 575,61	19 501,72		TOTAL RI	24 077,33	-	19 501,72

Le budget primitif énergie photovoltaïque en section de fonctionnement et d'investissement est parfaitement équilibré. Monsieur le maire propose de voter le budget tel que présenté.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif Energie Photovoltaïque.

3 – Point sur les investissements :

- ***Salle de classe :***

Reste la peinture à faire seulement par SERVADOUR, puis le lavabo par LABARBE Thierry et le carrelage devant le lavabo par DUCOUSSO et la pose d'un film brise vue.

- ***Devis SERVADOUR :***

Entretien espaces verts église : tonte, désherbage y compris désherbant, taille de la haie du cimetière 1 402,50 € (une quinzaine de passage)

Le devis est accepté par le conseil municipal et autorise le maire à le signer.

- ***Devis local débarras par DUCOUSSO***

Présentation premier jet devis de DUCOUSSO : Bâtiment de 3,50 / 7 mètres avec dalle + élévation pour mettre à niveau + création d'une ouverture : 11 444 € HT.

Non compris sur le devis le carrelage devant la chambre froide, la porte, la toiture et la charpente pas complète.

Monsieur le Maire demandera à DUCOUSSO de compléter le devis.

Devis chambre froide par CAZEAUX toujours en attente.

4 – Mobiliser salle du Conseil :

Tables à commander : 4 tables rectangulaires et 2 demi-cercles. Voir celles de la mairie pour commander les mêmes.

Récupération des sièges rouges issue de l'ancienne mairie pour les mettre à la salle de réunion. 4 chaises rouges à commander.

Une fois les tables et chaises installées nous verrons la place restante pour éventuellement installer une armoire.

Commander également un porte manteau.

Ranger l'isoloir dans la future salle de classe pour le préserver.

5 – Délibération réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Barcelonne du Gers

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour la réhabilitation de la caserne des pompiers de Barcelonne du Gers comme cela avait été évoqué au conseil municipal précédent.

La participation s'élèverait à 1 643 € pour la commune d'Aurensan (prorata du nombre d'habitants)

Le conseil municipal approuve la convention de participation et donne quitus au Maire pour la signer.

6 – Questions diverses

- La demande de classement de la commune en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse a été déposée à la Préfecture et est en cours d'étude au niveau du Ministère.
- Maïté DRANAUDERY s'est proposée de reprendre la confection des décors de Noël pour la fin de l'année.

22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Collation offerte par Marie-Pierre CASSIFOUR.